

AR Prefecture084-838970309-20251204-25_06-DE
Reçu le 09/12/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'EPIC TOURISME****PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE****DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE****ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON****EPIC Pays des Sorgues
Monts de Vaucluse
EB / XF / FQP****N° 25-06**Nombre de Délégués en
exercice 20Nombre de Délégués
présents 12Nombre de Délégués
votants 12**Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le Comité Directeur de L'EPIC Tourisme PSMV s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Éric Bruxelles.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BRUXELLE, CANILLAS, DE ALMEIDA, FERREIRA DA SILVA, GONZALVEZ, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVALURE, MATHIEU, MAUSSAN, PHILIP.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs, BAYON DE NOYER, CANDAU, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, EGOYAN, FERMANIAN, JOLY, MERIGAUD

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

OBJET : Décision modificative n°1 - Budget principal 2025

Par la délibération n°25-05 du 26 mars 2025, le Comité directeur a adopté le budget primitif 2025 du budget principal tourisme.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits et s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2025.

Il est proposé au Comité Directeur les modifications réparties comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	
			Baisse des crédits	Hausse des crédits
011	6236	Catalogues et imprimés	8 950.00 €	
012	6218	Autre personnel extérieur		100.00 €
012	6411	Salaires		300.00 €
012	6451	Cotisations URSSAF		3 900.00 €
012	6452	Cotisations aux mutuelles		850.00 €
012	6458	Cotisation Autres Organismes		1 100.00 €
68	6817	Dot. dépréciations des actifs circulants		2 700.00 €
TOTAL			8 950.00 €	8 950.00 €

AR Prefecture

084-1970704-20251405-05 du 26
Vu la délibération n°25-05 du 26
Reçu le 09/12/2025
tourisme ;

084-1970704-20251405-05 du 26 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal

Considérant qu'il convient de modifier les inscriptions budgétaires.

**Le Comité Directeur,
Après en avoir délibéré à la majorité des présents,**

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget 2025 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Monsieur le Directeur de l'Établissement Public Industriel et Commercial Tourisme en Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et le comptable public assignataire du Centre des Finances Publiques de L'Isle-sur-la-Sorgue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 10-12-2025

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Président,

Éric BRUXELLE

